

Illuminations de fin d'année - Transfert de crédit et encaissement d'une recette

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite à la réunion de la Commission «Relations Publiques - Fêtes et Cérémonies» du 8 octobre 1992, le Comité des Fêtes a émis le souhait de se dessaisir de l'organisation des illuminations de fin d'année au profit de la Ville de Besançon qui prendra en charge cette prestation de 1992.

L'Union des Commerçants de Besançon souhaite participer à ces mêmes illuminations à hauteur de 80 000 F.

Sur avis favorable de la Commission, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le transfert du solde de la subvention annuelle du Comité des Fêtes, soit 80 000 F du chapitre 940.31.657.00200 au chapitre 940.31.630.00200 sur lequel sont imputées les dépenses de location des motifs lumineux,

- l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant de la participation de 80 000 F de l'Union des Commerçants, en recettes au chapitre 940.31.7379.00200 (autres participations) et en dépenses au chapitre 940.31.630.00200.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : L'Union des Commerçants donne 80 000 F si j'ai bien compris, le Comité des Fêtes 80 000 F et Marcellin BARETJE met le reste pour faire des illuminations que nous espérons magnifiques cette année. Attention si le résultat n'est pas à la hauteur des prétentions de la commission de Marcellin BARETJE !

M. ALAUZET : Juste deux ou trois petites remarques ou réflexions, sur ce sujet-là. Je crois que d'une manière générale il faudrait quand même éviter la comparaison systématique avec ce qui peut se passer dans d'autres villes. Cela amène à des clichés du genre «allez voir ce qui se passe à Dijon où les petits fours sont meilleurs à la Région qu'à l'Hôtel de Ville». D'autre part, je pose la question : dans quelle mesure les élus doivent-ils répondre totalement à la demande de la population et enfin est-ce que toutes ces lumières, toutes ces illuminations ne sont pas un nouveau clignotant du malaise de notre société ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je crois qu'elles ne clignoteront pas cette année les illuminations ! Ce n'est donc pas un clignotant.

M. BARETJE : Juste un mot Monsieur ALAUZET. Vous faites partie de notre commission donc on a pu en bavarder ensemble et avec d'autres. Ce qu'il faut reconnaître c'est que depuis un certain nombre d'années, de nombreux Bisontins et les principaux médias de Besançon et de Franche-Comté se plaignaient, à mon avis à juste titre de la faible importance de nos illuminations. Alors je crois qu'il fallait se décider à faire un effort ; il le sera cette année. Je souhaite que, dans un prochain Conseil Municipal, au mois de décembre, on puisse en juger nous-mêmes, faire une évaluation de ce qui sera illuminé plutôt que d'en parler ce soir. Simplement il était nécessaire que cette délibération passe ce soir afin que nous puissions assez rapidement, sur le plan budgétaire, récupérer deux fois 80 000 F nous permettant d'engager un certain nombre de frais. C'est un problème technique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur ALAUZET en réponse.

M. ALAUZET : Je ne suis pas forcément contre. Je vais voter pour mais faire deux ou trois remarques.

Mme FOLSCHWEILLER : Est-il vrai que le budget global des illuminations s'élève à 500 000 F ?

M. BARETJE : Le budget global s'élèvera au moins à 500 000 F. Vous avez pu lire cette information dans la presse locale, l'Est Républicain à partir d'un communiqué de presse que j'ai moi-même signé, même si l'Est Républicain n'a pas à signaler que c'est moi-même qui lui avait envoyé le texte.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous n'avez pas de droit d'auteur !

M. BARETJE : On pouvait quand même imaginer que c'était une information donnée par la Ville de Besançon, les services et l'élu chargé de ce dossier. C'est vrai que ce sera au moins 500 000 F si l'on inclut toutes les charges de personnel, de matériel, le montage, le démontage, l'électricité qui sera consommée. Pour un mois d'illuminations à Besançon, par rapport à d'autres villes d'égale importance, je m'excuse de comparer, nous sommes dans une bonne moyenne ou en dessous. Je pense qu'on ne fait pas de dépenses extraordinaires mais il fallait faire un effort conséquent.

Mme FOLSCHWEILLER : Je ne mets pas du tout en doute ce qui a paru dans la presse locale bien sûr. Mais j'avais lu le rapport avant qui indiquait simplement un transfert de crédit de 80 000 F, alors j'étais un petit peu interloquée. Bien sûr, on va voter ce transfert de crédit, c'est un point ponctuel, technique, mais je pense qu'au-là sachant qu'on va mettre peut-être plus de 500 000 F dans un budget illuminations sur un mois, il y a une réflexion à avoir et il faudra dresser un bilan. Comme l'a dit mon collègue, est-ce que ce n'est pas un clignotant de notre société ? Ne va-t-on pas augmenter le sentiment de frustration de ceux qui n'ont pas accès à tout ce qu'on voit dans le centre-ville ? Ne pourrait-on pas animer peut-être d'une autre façon plus culturelle et plus vivante le mois de décembre dans les rues de Besançon ? Il y a peut-être une réflexion à avoir dans ce sens-là au lieu de consommer toujours plus d'énergie.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Vous vous êtes exprimés. Moi je pense que des illuminations pour les fêtes de fin d'année c'est une très bonne chose qui profite à tout le monde. Tous les gamins de Besançon et d'ailleurs peuvent bénéficier d'illuminations qui permettent de penser que c'est Noël même si... Vous savez autrefois, le soir de Noël, on avait une orange et deux papillotes et après ? On aurait été content de voir des illuminations étant gamins, je crois que c'est une bonne chose que d'illuminer pour ces fêtes de Noël et de Nouvel An. Quand vous fêtez quoi que ce soit, vous ne mettez pas une bougie, deux allumettes et un verre d'eau. Vous fêtez. Alors moi je crois qu'à Besançon on fêtera Noël et Nouvel An sous les illuminations de Marcellin BARETJE que je remercie. J'ai compris qu'il y avait quelques remarques mais pas d'oppositions. Je répète qu'il y a un investissement important dû à un renouvellement des décorations qui étaient obsolètes.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.